

REGLEMENT

Article 1 : Le tournoi départemental est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés de la Sarthe. Il se compose de 8 tableaux et se jouera sur 16 tables.

Article 2 : Le pointage se fera 30 mn avant le début de chaque tableau (présentation de la licence obligatoire).

Chaque tableau en poule de poules de 3 ou 4 joueurs selon le nombre d'inscrits. Les deux premiers de chaque poule étant qualifiés pour le tableau final, sauf le tableau H (doubles) qui sera à élimination directe.

Les parties se joueront aux meilleures des 5 manches de 11 points.

Le forfait pourra être prononcé 5 minutes après le 2ème appel de son nom.

Article 3 : Les balles devront être fournies par les joueurs, celles-ci devront être homologuées.

Article 4 :

Pour le samedi après midi: un joueur peut s'inscrire dans 2 tableaux : le tableau de sa catégorie et celui immédiatement supérieur. Les filles seront incorporées avec les garçons de leur catégorie.

Pour le samedi soir : ne seront admis que les joueurs des catégories d'âges éligibles en championnat senior.

Chaque joueur pourra participer à deux tableaux individuels et à celui de doubles.

Les féminines seront intégrées aux tableaux messieurs.

Article 5 : Le montant des inscriptions est de 5 euros pour les tableaux du samedi après midi et de 6 euros pour les tableaux du samedi soir.

Article 6 : L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou, d'en réduire la dotation si le nombre minimum d'inscrits n'était pas atteint dans ce tableau.

Article 7 : L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vols d'effets personnels.

Article 8 : Toutes dégradations matérielles constatées seront à la charge du ou des joueurs concernés.

Article 9 : Les tirages des tableaux seront effectués par le Juge Arbitre le vendredi soir.

Article 10 : Le classement pris en compte sera celui en vigueur au début de la phase du tournoi.

Article 11 : L'épreuve se déroulera selon les règles de la F.F.T.T., une tenue sportive réglementaire sera exigée.

Tous les litiges seront tranchés par le juge arbitre.

La participation au tournoi implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Article 12 : Le juge arbitre de la compétition sera Sébastien MORINEAU.

INSCRIPTION

Mr MORINEAU Sébastien : Allée des promenades 72380 Ste Jamme sur Sarthe

morineaus@hotmail.fr

Mr BESNARD Nicolas : 14 rue de l'église 72170 Maresché (06.67.76.90.92)

nicolasbesnard@sfr.fr

Pas d'inscription par téléphone.

Clôture des inscriptions le jeudi soir 21h00